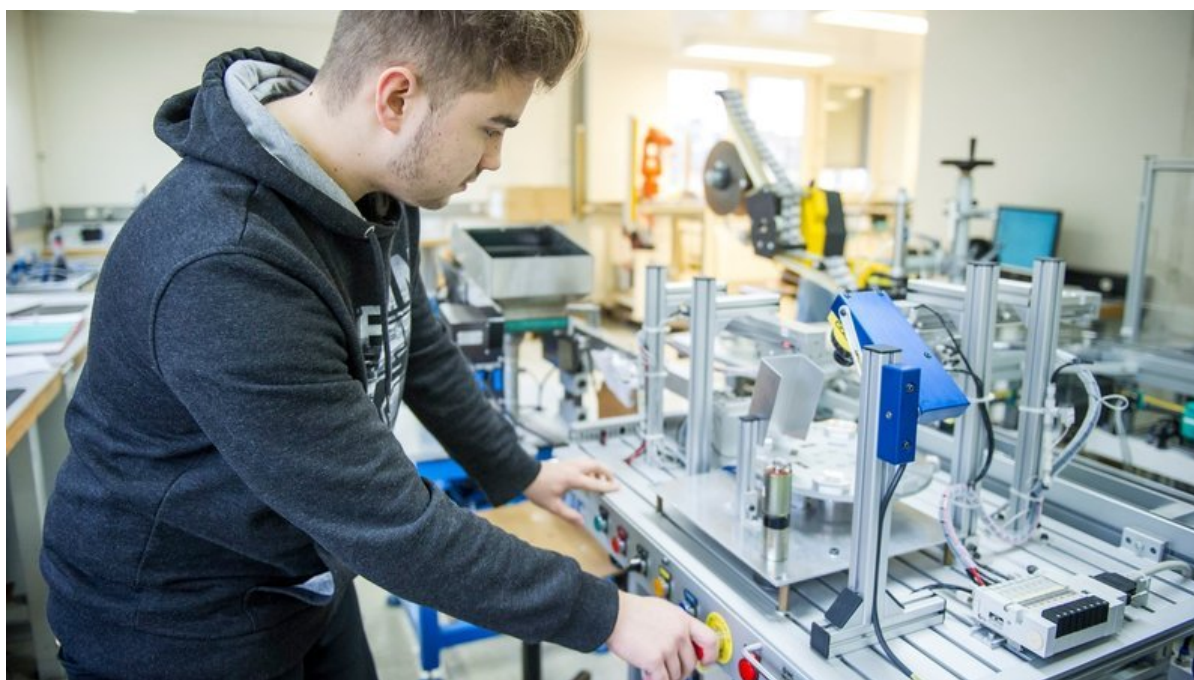


🕒 02.07.2020, 10:49

## Canton de Neuchâtel: nouveau modèle d'apprentissage pour les métiers techniques



Un automaticien en formation au Centre professionnel du Littoral neuchâtelois. Archives Lucas Vuitel

*PAR PHO*

**Le Conseil d'Etat neuchâtelois veut renforcer la formation professionnelle dans les métiers techniques. Parmi les mesures prises: un nouveau modèle d'apprentissage.**

Les métiers techniques constituent un savoir-faire essentiel pour le tissu industriel neuchâtelois. Afin de soutenir davantage les entreprises formatrices dans ce secteur, le Conseil d'Etat a annoncé ce jeudi diverses mesures, parmi lesquelles un nouveau modèle d'apprentissage: le partenariat flexible. Il entrera en vigueur dès la prochaine rentrée scolaire.

Son principe: la formation professionnelle se fait en deux étapes. Lors de la première partie de l'apprentissage, l'entreprise a la possibilité de déléguer l'essentiel de la formation pratique aux écoles du futur Centre professionnel cantonal neuchâtelois (CPLN + CIFOM). La seconde partie de l'apprentissage, elle, s'effectue entièrement au sein de l'entreprise pour ce qui est de la formation pratique.

Le partenariat flexible concerne les métiers suivants: automaticien(ne), micromécanicien(ne), informaticien(ne), qualicien(ne) en microtechnique, horloger(-ère), électronicien(-ne), tous avec ou sans maturité professionnelle.

Publicité

